

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎/fax : 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 27 AOUT 2020

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - ROOS Isabelle
SCHNELL Frédéric - TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusé : MONNIER Christophe
MORLANG Christian - SCHOLLER Fredy

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 8

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 10/07/2020

Le PV de la réunion du 10/07/2020 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Extension du réseau d'eau potable rue Hoeffel

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 28 juillet 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De faire réaliser les travaux d'alimentation en eau potable du lotissement Hoeffel, à savoir : fourniture et pose de la conduite principale et des branchements en vue d'alimenter les nouvelles constructions du lotissement Hoeffel pour un montant maximum de 26.000,- € HT dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- De demander l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- De s'engager à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA.
RIB 00806 G675000 0000 45.
- De financer ces opérations sur le budget annexe « Lotissement Hoeffel » de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...).

3. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange, situés rue Hoeffel (hors lotissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la convention CNV-HD4-11-20-126486 et autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

4. Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 *nonies C*,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,

Vu la délibération n°6D du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 créant une commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner le Maire, Bernard KRIEGER, comme représentant de la Commune de SCHALKENDORF à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Hanau-La Petite Pierre.

5. Commission de contrôle liste électorale

Le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2020 impose la mise en place de nouvelles commissions de contrôle des listes électorales. En ce qui concerne Schalkendorf, il y a lieu de désigner uniquement les membres représentants le conseil municipal.

Ont été désignés : ZINT Fabrice, titulaire et ARNOUX Audrey, suppléante.

6. Accessibilité et mise en conformité des bâtiments communaux

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour « travaux divers d'intérêt local » est accordée à la commune. Le montant définitif de la subvention sera calculé par application du taux de 36,56% sur la dépense réelle plafonnée à 8.205 €.

Les différents aménagements réalisés à ce jour représentent un coût de 4.230 €. Pour compléter et finaliser le dossier, seront encore commandés des nez de marche, 1 rouleau de repérage contre-marches et 2 rampes de seuil.

Se pose la question des marches en grès pour accéder à l'église. Après discussion, il est proposé de mener une réflexion d'ensemble après consultation d'un professionnel.

7. Circulation en forêt

Après avoir constaté de nombreuses incivilités en forêt (mise en place d'une piste de VTT avec tremplin et sauts, tirs de paintball, feux et barbecues en période de sécheresse...), le maire expose au conseil municipal le besoin de réguler ces activités et se propose de contacter les propriétaires concernés ainsi que la gendarmerie. A la suite de ces consultations un plan d'action sera défini et mis en œuvre.